

SIVOM SOLOGNE PAYS FORT

Vocation Ramassage Scolaire

Délibérations du Comité Syndical



Séance du 11 avril 2023, convoquée le 4 avril 2023
n° RS 2023-02

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 19 heures, le Comité Syndical du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, réuni dans la salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur François GRESSET, Président.

Présents : Philippe STROOBANT, François GRESSET, Maryline COQUERY, Sonia CHAPRON, Odile DÉPÉE, Emilie TOURLOURAT, Claire VALLIER, Jean-Paul BUSIERE, Nicolas RAFFESTIN, Laurence ANTZ et Alain YVELIN.

Absents excusés : Mireille CIRODE, Aurélie VERPLANCKE, Karine USCHANOFF (a donné pouvoir à François GRESSET), Ludovic MATRULLO, Amandine DOISNE, Sébastien BEDET.

Secrétaire de séance : Jean-Yves DEBARRE

Objet : Vote du compte administratif 2022 de la vocation Ramassage Scolaire

Monsieur François GRESSET, Président du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, préside la séance du comité syndical et présente le compte administratif 2022 du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT vocation Ramassage Scolaire, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	21 174.12 €
Recettes	17 938.55 €
Résultat de l'exercice	-3 235.57 €
Résultat antérieur reporté	40 607.74 €
Résultat de clôture 2022	37 372.17 €

Section d'investissement	
Dépenses	0.00 €
Recettes	753.00 €
Résultat de l'exercice	753.00 €
Résultat antérieur reporté	6 882.18 €
Résultat de clôture 2022	7 635.18 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Monsieur le Président se retire pour le vote du compte administratif 2022 du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT vocation Ramassage Scolaire. L'assemblée élit un président, Monsieur Jean-Yves DEBARRE qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.
- 5) L'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 de la vocation Ramassage Scolaire du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves DEBARRE



Le Président,
François GRESSET



Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2023
et de sa publication sur la page du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT du site internet de la commune de Sainte-Montaine le 18/04/2023